

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2023



L'an deux mille vingt-trois, le trois octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	27
Membres représentés	6
Membres absents	2
Secrétaire de séance	Cyrille GUILBERT
Date de la convocation des conseillers	26 septembre 2023
Date de l'affichage de la convocation	26 septembre 2023



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX (*arrivée 19h14*), Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie CURCIO, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Dominique DI PONIO, Monsieur Odin LEMAITRE, Madame Christelle RODRIGUES, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Emma ABREU, Monsieur Hassan FERRE (*arrivée à 20h27*) Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Danièle KAMENI (*arrivée 19 h14*), Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Christine GINGUENÉ, donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO
Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT
Madame Laura STRULOVICI donne pouvoir à Monsieur Pascal GIACOMEL
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Madame Stéphanie CURCIO
Monsieur Gérard CHOLLET donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Madame Aurélie TASTAYRE donne pouvoir à Madame Danièle KAMENI

ABSENTS EXCUSÉS:

Madame Nadia GHARNIT
Monsieur Samir METIDJI



Conseil Municipal du 3 Octobre 2023 - Délibération n°2023-104/10-22

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR LA SAISON 2023-2024 ENTRE LA VILLE DE VILLEPARISIS ET L'ASSOCIATION MAISON POUR TOUS JACQUES MARGUIN

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L 2121-29 et L 2121-23,
Vu la délibération N° 2023-10/02 du 7 février 2023 approuvant l'avenant de la convention pluriannuelle de financement et de partenariat établie avec l'association « Maison Pour Tous Jacques Marguin »,
Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 25 septembre 2023.

Considérant les engagements pris par la collectivité afin de soutenir le tissu associatif local,
Considérant l'attention particulière de la collectivité portée au développement des associations,
Considérant la nécessité de mettre à disposition des locaux à l'association afin d'y mener sa programmation 2023/2024,

Entendu l'exposé de Madame Caroline DIGARD, Adjointe au maire chargée des Fêtes, de la vie associative, des seniors, des liens intergénérationnels et de l'État civil.

DÉLIBÈRE

Article 1^{er}

APPROUVE la convention de mise à disposition de locaux établie avec l'association « Maison Pour Tous Jacques Marguin » pour la saison 2023/2024.

Article 2

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à effectuer toute formalité nécessaire.

Article 3

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, à Madame la comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication par le représentant de l'État.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRE**

Signature	Signature
Frédéric BOUCHE Maire	Cyrille GUILBERT Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20231009-23_08401-DE
Date de télétransmission : 09/10/2023
Date de réception préfecture : 09/10/2023